

ACCESSIBILITE PMR DANS LES BATIMENTS - Présentiel

Cette formation traite des aspects réglementaires et des solutions techniques de mise en accessibilité des bâtiments d'opération en neuf ou réhabilitation.

Objectifs opérationnels

- Finaliser les demandes de permis de construire, demandes d'autorisations de travaux prenant en compte les contraintes réglementaires en termes d'accessibilité PMR
- Engager les travaux de mise en accessibilité PMR des bâtiments existants
- Évaluer l'atteinte des objectifs réglementaires lors de la réception des travaux (attestation de conformité ou réception des travaux par la Commission d'accessibilité PMR
- Gérer les solutions d'effet équivalent et les dérogations

Public Concerné

- Ingénieurs et techniciens de la maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'oeuvre en bureau d'études, des services techniques des collectivités locales, de l'industrie et du tertiaire
- Architectes
- Collaborateurs d'architecte
- Gestionnaires de patrimoines immobiliers
- Economistes

Durée

14.00 Heures

2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Accessibilité et qualité d'usage des bâtiments

- Parcours découverte : exercices pratiques de mise en situation d'handicap pour chaque stagiaire
- Notions d'accessibilité, d'adaptabilité
- Usage du bâtiment et prise en compte des handicaps :
 - Déficiences sensorielles : visuelles, auditives
 - Déficiences de la motricité, intellectuelles et cognitives

Respect des obligations législatives et réglementaires

- Exigences réglementaires générales : code de la construction, réglementations techniques accessibilité des personnes en situation d'handicap
- Réglementation issue de la loi du 11 février 2005 : objectif, champ d'application
- Loi du 10 juillet 2014 (ordonnances : agendas d'accessibilité programmée des bâtiments pour leur mise à jour)
- Arrêtés et décrets relatifs à l'accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP), des Installations Ouvertes au Public (IOP), des bâtiments d'habitation et des établissements relevant du Code du Travail (ERT)
- Dérogations, solutions d'effet équivalent et mesures de substitution

Modalités pratiques d'application des textes

- Échéances, dates d'application des textes
- Obligations des intervenants : maître d'ouvrage, exploitants
- Permis de construire, attestation de conformité
- Commission accessibilité

Démarche générale d'analyse d'un bâtiment

- Concept d'usage d'un bâtiment, analyse fonctionnelle des espaces
- Approche du site : le bâtiment, ses abords, son accès
- Analyse organisationnelle des déplacements dans un bâtiment : approche globale, approche par type d'espace ou de bâtiment
- Cahier des charges
- Revue d'accessibilité aux différentes étapes du projet : programme, Avant-Projet Sommaire (APS), Avant-Projet Définitif (APD), réalisation, réception, exploitation
- Attestations de conformité

Solutions techniques à l'accessibilité : bâtiments neufs et existants

- Cheminements, accès, équipements, signalisation
- Circulations horizontales et verticales : ascenseurs, escaliers

- Places de stationnement : intérieur, extérieur
- Équipements : sanitaires, éclairage, interphones, portes, téléphone, plan de travail
- Exigences dimensionnelles et qualitatives
- Principes d'évacuation des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), règles techniques (art. GN8 du règlement de sécurité incendie ERP et ERT)
- Mesures d'assouplissement, de renforcement et solutions d'effet équivalent

Application et études de cas

- ERP / OP : travail sur plan et visite sur site
- Bâtiment habitation : étude sur plan
- Rédactions de notices accessibilité PMR

■ Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'analyses de textes réglementaires, d'apports de méthodologies d'analyse de l'accessibilité de bâtiments et l'apprentissage à la rédaction d'une notice accessibilité PMR ERP et habitations collectives.

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié, expert et conseil en accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite ; ancien animateur de Commission accessibilité PMR et responsable d'un BET en accessibilité PMR.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490

Mail : formation@groupeginger.com